

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-242
Occupation du domaine public
Place de la Pépinière Royale

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Madame Carole ROSSIGNOL-MARIOTTE, agent général AREAS Assurances et afin d'organiser l'évènement « octobre rose »,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'agence AREAS est autorisée à réserver les places de stationnement situées devant l'agence, pour l'organisation de la marche/course pour l'évènement « octobre rose », le dimanche 19 octobre 2025 de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Durant cette période, la place de la Pépinière Royale sera réservée et le stationnement et la circulation seront interdits, autour du marché des Halles, de l'entrée giratoire rue Carnot jusqu'au supermarché Carrefour.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie par les services techniques et mise en place par l'agence AREAS qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants, des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 4 : L'agence AREAS, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté qui sera adressé pour information au SDIS.